

*Proposition présentée par les députés :  
Mmes et MM. Eric Leyvraz, Guy Mettan,  
Patricia Läser, Catherine Baud, Marcel Borloz  
et Françoise Schenk-Gottret*

*Date de dépôt: 2 novembre 2009*

## **Proposition de résolution concernant la répartition des sièges au sein des commissions parlementaires pour la 57<sup>e</sup> législature**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'article 179 de la loi portant règlement du Grand Conseil ;
- les articles 159 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques ;

décide que la répartition des sièges pour la 57<sup>e</sup> législature, calculée  
conformément à la loi, est la suivante :

### **Commissions de 15 membres :**

Libéral : 3 membres ;  
Les Verts : 3 membres ;  
MCG : 2 membres ;  
Socialistes : 2 membres ;  
PDC : 2 membres ;  
Radical : 2 membres ;  
UDC : 1 membre.

### **Commissions de 9 membres :**

Libéral : 2 membres ;  
Les Verts : 2 membres ;  
MCG : 1 membre ;  
Socialistes : 1 membre ;  
PDC : 1 membre ;  
Radical : 1 membre ;  
UDC : 1 membre.